

134 RDT
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 134 RUE DE TURENNE
75003 PARIS
495 358 871 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 154 771 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 154 771 euros

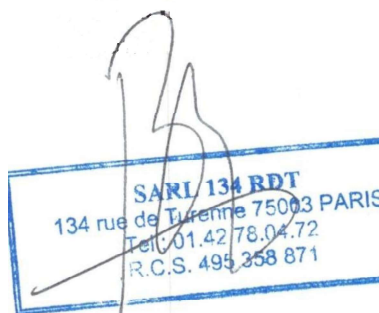
En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 012 908 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

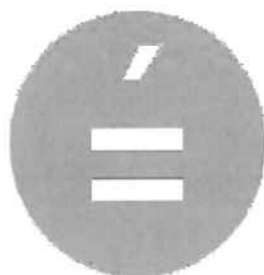
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



SARL 134 RDT

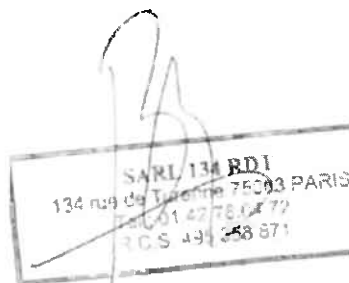
134 Rue de Turenne
75003 PARIS



Etats de synthèse

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme à l'original
Le gérant



Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Bilan	3
Bilan	4
Bilan détaillé	6
2. Compte de résultat	9
Compte de résultat	10
Compte de résultat détaillé	11
3. Liasse fiscale	15
4. Liasse fiscale (EDI)	

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL 134 RDT relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 32 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 778 133
Chiffre d'affaires	2 718 566
Résultat net comptable (Bénéfice)	154 771

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Gennevilliers

Le 13/05/2025

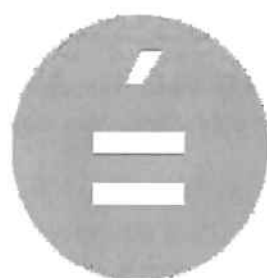
Nicolas BARDEAU

Expert comptable Associé

Signé par Nicolas Bardeau
Le 01/07/2025

ID: 012525044ML

 FLEURET ASSOCIÉS 



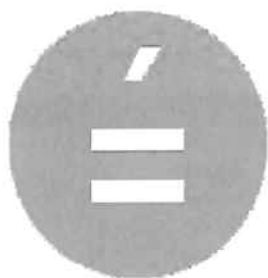
Bilan

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	356 000		356 000	356 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	38 250		38 250	38 250
Constructions	216 750	57 756	158 994	164 009
Installations techniques, matériel et outillag	341 391	263 369	78 022	75 903
Autres immobilisations corporelles	1 103 396	772 995	330 402	277 515
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	120		120	120
Prêts	3 500		3 500	7 000
Autres immobilisations financières	10 750		10 750	10 750
ACTIF IMMOBILISE	2 070 157	1 094 120	976 038	929 546
Stocks				
Matières premières et autres approv.	36 631		36 631	29 961
Marchandises	7 040		7 040	335
Créances				
Fournisseurs débiteurs	74 785		74 785	64 125
Personnel	10 244		10 244	2 114
Etat, Impôts sur les bénéfices	12 761		12 761	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	267 023		267 023	221 554
Autres créances	1 276 676		1 276 676	1 217 312
Divers				
Disponibilités	103 662		103 662	429 939
Charges constatées d'avance	13 272		13 272	11 651
ACTIF CIRCULANT	1 802 095		1 802 095	1 976 992
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 872 253	1 094 120	2 778 133	2 906 538

Bilan

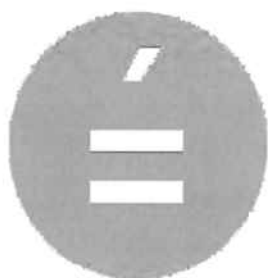
	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	90 000	90 000
Réserve légale	9 000	9 000
Report à nouveau	858 138	665 429
Résultat de l'exercice	154 771	192 709
CAPITAUX PROPRES	1 111 909	957 138
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	14 026	14 026
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14 026	14 026
Emprunts		338 466
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		338 466
Emprunts et dettes financières diverses		189
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	196 027	185 421
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 321 251	1 255 238
Personnel	68 472	61 560
Organismes sociaux	60 407	46 255
Etat, Impôts sur les bénéfices		45 435
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 280	
Autres dettes fiscales et sociales	2 284	2 335
Dettes fiscales et sociales	134 444	155 585
Autres dettes	476	476
DETTES	1 652 197	1 935 373
TOTAL PASSIF	2 778 133	2 906 538



Compte de résultat

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	45 551	1,68	56 758	2,11	-11 207	-19,75
Production vendue	2 673 014	98,32	2 630 189	97,89	42 825	1,63
Subventions d'exploitation	18 833	0,69	37 333	1,39	-18 500	-49,55
Autres produits	36 419	1,34	34 392	1,28	2 027	5,89
Total	2 773 818	102,03	2 758 673	102,67	15 145	0,55
CONSOMMATION M/S&S & MAT						
Achats de marchandises	33 738	1,24	33 480	1,25	258	0,77
Variation de stock (m/ses)	-6 705	-0,25	77		-6 782	NS
Achats de m.p. & aut.approv.	592 686	21,80	585 404	21,79	7 282	1,24
Variation de stock (m.p.)	-6 670	-0,25	-2 100	-0,08	-4 570	217,62
Total	613 049	22,55	616 861	22,96	-3 811	-0,62
MARGE SUR M/S&S & MAT	2 160 768	79,48	2 141 812	79,71	18 956	0,89
CHARGES						
Autres achats & charges externes	803 279	29,55	742 298	27,63	60 980	8,22
Impôts, taxes et vers. assm.	38 736	1,42	42 871	1,60	-4 135	-9,65
Salaires et Traitements	881 598	32,43	871 015	32,42	10 583	1,22
Charges sociales	142 559	5,24	124 502	4,63	18 058	14,50
Amortissements et provisions	77 426	2,85	91 083	3,39	-13 657	-14,99
Autres charges	1		25		-25	-97,89
Total	1 943 598	71,49	1 871 794	69,66	71 804	3,84
RESULTAT D'EXPLOITATION	217 170	7,99	270 018	10,05	-52 848	-19,57
Charges financières	15 709	0,58	17 387	0,65	-1 678	-9,65
Résultat financier	-15 709	-0,58	-17 387	-0,65	1 678	-9,65
RESULTAT COURANT	201 461	7,41	252 631	9,40	-51 170	-20,25
Charges exceptionnelles	575	0,02	1 047	0,04	-472	-45,07
Résultat exceptionnel	-575	-0,02	-1 047	-0,04	472	-45,07
Impôts sur les bénéfices	46 115	1,70	58 875	2,19	-12 760	-21,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	154 771	5,69	192 709	7,17	-37 938	-19,69



Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2025	
Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SARL 134 RDT					
SIRET		4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
134 Rue de Turenne					
75003 PARIS					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées Boulangerie et boulangerie-pâtisserie				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		158 961	Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %		42 500	0
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées		ECF ☐	Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐	
-- du prestataire :					
-- du comptable : SAS FLEURET ASSOCIÉS EXPERTISE					
2 place DES HAUTS TILLIERS 92230 GENNEVILLIERS					
Tél : 01.41.11.34.00					
-- du conseil :					
Tél :					
-- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
-- N° d'agrément :					

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 134 RDT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		134 Rue de Turenne 75003 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2		Néant ☐		* Exercice N clos le, 31/12/2024	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	356 000		356 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	38 250		38 250
		Constructions	AP	AQ	216 750	57 756	158 993
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	341 391	263 369	78 022
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 103 396	772 994	330 401
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	120		120
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	3 500		3 500
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	10 750		10 750
TOTAL (II)		BJ	BK	2 070 157	1 094 119	976 037	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	36 631		36 631
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	7 040		7 040
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 641 489		1 641 489
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	103 661		103 661	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13 272		13 272	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 802 095		1 802 095	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 872 252	1A	1 094 119	2 778 132	
Renvois (1) Dont droit au bail :		80 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 134 RDT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 90 000 ...)			DA	90 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	9 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	858 138
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	154 770
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 111 909
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	14 026
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	14 026
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	196 026
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 321 251
	Dettes fiscales et sociales			DY	134 443
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	476
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	1 652 197
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 778 132	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 600 820
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	45 551	FB		FC	45 551	
	Production vendue { biens * services *	FD	2 673 014	FE		FF	2 673 014	
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 718 565	FK		FL	2 718 565	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	18 833	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	36 345	
	Autres produits (1) (11)					FQ	73	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 773 817
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	33 738	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(6 705)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	592 686	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(6 670)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	803 278	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	38 735	
	Salaires et traitements*					FY	881 598	
	Charges sociales (10)					FZ	142 559	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	77 425
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 556 647
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	217 170	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 709	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	15 709	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15 709)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	201 460	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 134 RDT		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	575		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	575		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(575)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	46 115		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 773 817		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 619 046		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	154 770		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	899	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	36 345	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	37 428	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 24 157					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	37 428
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
				575			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	575
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	575
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débts et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 134 RDT										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	356 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	38 250	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	216 750	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	316 230	KT		KU	25 160	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	981 211	KW		KX	99 907	
		Matériel de transport *				KY	2 612	KZ		LA	1 391	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 315	LC		LD	957	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 572 370	LO		LP	127 417	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	120	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	17 750	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	17 870	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 946 240	ØH		ØJ	127 417		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	356 000	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	38 250	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	216 750	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	341 391	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	1 081 119	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	4 004	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	18 272	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	1 699 787	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	120	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	3 500	2F	14 250	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	3 500	NK	14 370	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	3 500	ØL	2 070 157	ØM			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2025
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... –

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 134 RDT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	52 741	PN	5 015	PO		PQ	57 756		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	240 328	QA	23 041	QB		QC	263 369	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	707 212	QE	47 092	QF		QG	754 305		
	Matériel de transport	QH	909	QI	790	QJ		QK	1 700		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 503	QM	1 485	QN		QO	16 988		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	1 016 694	QV	77 425	QW		QX	1 094 119		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	1 016 694	ØP	77 425	ØQ		ØR	1 094 119	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	S8	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 134 RDTNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	3 500	UR		US	3 500			
	Autres immobilisations financières		UT	10 750	UV		UW	10 750			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anciennement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	540		540					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	9 704		9 704					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	12 761		12 761					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	267 022		267 022					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 351 461		1 351 461					
	Charges constatées d'avance		VS	13 272		13 272					
	TOTAUX		VT	1 669 011	VU	1 654 761	VV	14 250			
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	12 500					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	16 000							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH		(51 376)		51 376					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 321 251		1 321 251						
Personnel et comptes rattachés		8C	68 472		68 472						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	60 407		60 407						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 280		3 280						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 283		2 283						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	196 026		196 026						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	476		476						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 652 197	VZ	1 600 820		51 376				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VI					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	338 465	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2024			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	154 770	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Amendes et pénalités		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	575
			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	46 115	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			K7	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			J8	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					ZN	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU	
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	201 460
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A			WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WB	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					XB	
	Majoration d'amortissement*					I6	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*					WZ	
Mesures d'incitation	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)		ØV	Sociétés investies immobilières (art. 208C)		K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 dodécies)		IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	
		Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)		L5			
		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC			
		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	4 767		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA			YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB			YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC			ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies E)						
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	201 460
				déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	201 460
						XO	

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 134 RDT</u>		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-I-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT 31 857
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 2 du CGI *		ZV ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN YO
		ligne WI ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2025

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 134 RDT										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	665 429	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	192 708		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	0F	858 138		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	858 138						
					TOTAL II		ZH	858 138						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance									YT	257 408			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ	274 559			
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	39 586			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 1 478									ST	231 724			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	803 278			
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	2 217			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS									9Z	36 518			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	38 735			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	164 959			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	185 544			
DIVERS	— Montant brut des salaires *									0B	636 483			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%			
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP									— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL									
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC									
	Groupe: résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO									
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe: indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT				Néant	☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de :	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT

Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 134 RDT</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	26	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 718 565	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 718 565	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	73	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	18 833	
Variation positive des stocks	OD	13 375	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	36 345	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	68 627	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	763 453	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	485 794	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 249 248	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 537 944
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 537 944
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 718 565	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	26	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR		/ / / / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2025

Formulaire obligatoire
(article 18 de l'ann. III du CCFI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 134 RDT

ADRESSE (voie) 134 Rue de Turenne

CODE POSTAL 75003

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 900

Total des lignes P1 + P2 P5 2

Total des lignes P3 + P4 P6 900

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille TURQUIER Prénom(s) Benjamin

Nom d'usage % de détention 95.00 Nb de parts ou actions 855

Naissance : Date 30011973 N° Département 94 Commune maisons alfort Pays FRANCE

Adresse : N° 134 Voie rue de turenne

Code Postal 75003 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III du C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 134 RDT

ADRESSE (voie) 134 Rue de Turenne

CODE POSTAL 75003

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau et haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

